



APAVE
AGENCE DE LYON RIVE DROITE
Bureau IC Grand Lyon
5 rue Alice Guy Blaché ZAC Berliet
69800 SAINT-PRIEST
N° SIRET : 90386907100873

DONNEUR D'ORDRE
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

21062 DIJON
CONTACT :



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un ouvrage de génie civil (ouvrages d'art, ouvrages industriels)

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents



Numéro d'offre : **2792416.4**
Numéro de commande : **C25150484**
Numéro de rapport (n° de tâche) : **T251295760**
Date : **22/09/2025**

Lieu d'intervention :

MUR DES MALADES RANCHOT

rue Moulin des Malades
39700 RANCHOT

Destinataire rapport :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Date d'intervention :
Du **10/09/2025** au

Intervenant : **Monsieur Abdel-Hamid
TABOUT**

Signature :

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 44 pages*

APAVE Infrastructures et Construction France
6 rue du Général Audran
92412 COURBEVOIE CEDEX

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES
1.1	DESIGNATION DE L'OUVRAGE

 Adresse :
**rue Moulin des Malades
 39700 RANCHOT**

 Date du Permis de Construire : **Non communiquée**
 Date de construction : **Non communiquée**

 Nature de l'ouvrage : **Ecluses**

1.2	DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE
Nom :	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	Nom: VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Adresse :	21062 DIJON	Adresse : 21062 DIJON

1.3	EXÉCUTION DE LA MISSION
Repérage réalisé par : TABOUT Abdel-Hamid N° certificat de qualification : 21-1489 Date d'obtention : 20/10/2021 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Abcidia Certification Abcidia Certification 102 route de Limours 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE	Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Adresse laboratoire : 75C Avenue de Pascalet 30310 Vergèze Numéro d'accréditation : 1-5922 Organisme d'assurance professionnelle : AXA FRANCE IARD Adresse assurance : 313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX N° de contrat d'assurance : 10800807204 Date de validité : 31/12/2025
Date de la commande : 03/07/2025 Accompagnateur : Aucun	

1.4	REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE
-----	---

Référence du programme de travaux :
Nature des travaux envisagés : Restauration d'un mur séparant le canal du Rhône au Rhin du Doubs.
 Le mur du moulin des Malades s'étend sur un linéaire de 708 m entre les écluses n°61 de Ranchot et n°62 du Moulin des Malades.

1.5	VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT
Nom de l'opérateur : TABOUT Abdel-Hamid AGENCE DE LYON RIVE DROITE 5 rue Alice Guy Blaché ZAC Berliet 69800 SAINT-PRIEST		Lieu et date d'établissement du rapport Fait à SAINT-PRIEST le 22/09/2025

Signature



1.6	CONCLUSION(S) DU RAPPORT
-----	--------------------------

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

SOMMAIRE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
DESIGNATION DE L'OUVRAGE	2
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE	2
EXÉCUTION DE LA MISSION	2
REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	2
VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	2
CONCLUSION(S) DU RAPPORT	2
RESULTATS DU REPERAGE.....	4
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AFFECTES PAR LES TRAVAUX	4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	4
INVESTIGATIONS NON REALISEES	4
ZONES NON ACCESSIBLES	4
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION NON INVESTIGUES	4
COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION	4
OBJECTIF	5
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES.....	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION	5
PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	5
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE	5
RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)	6
PRECONISATIONS	6
ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	7
ANNEXE CROQUIS.....	29
ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	32
ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES	38
ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	39
ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE	40
CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS	42

2 RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante affectés par les travaux

Absence

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Niveau	Partie de l'ouvrage	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
Extérieur	MUR DES MALADES	Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P001)		Z001
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P002)		Z002
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P003)		Z003
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P004)		Z004
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P005)		Z005
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P006)		Z006
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P007)		Z007
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P008)		Z008
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P009)		Z009
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P010)		Z010
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P011)		Z011
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P012)		Z012
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P013)		Z013
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P014)		Z014
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P015)		Z015
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P016)		Z016
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P017)		Z017
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P018)		Z018
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P019)		Z019
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P020)		Z020
		Murs	enduit ciment	Résultat d'analyse (P021)		Z021
		Barre de soutien	Métal - Peinture	Résultat d'analyse (P022)		Z022

3 INVESTIGATIONS NON REALISEES

3.1 Zones non accessibles

Néant

3.2 Composants de la construction non investigués

Néant

4 COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION

4.1 OBJECTIF

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux dans un ouvrage de génie civil est défini à l'article R. 4412-97 du Code du Travail. Il consiste à rechercher, identifier, localiser et quantifier les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux tels que définis par le donneur d'ordre.

4.2 REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Loi no 2016-1088 du 8 août 2016,
 Décret no 2012-639 du 4 mai 2012 modifié par le décret 2017-899 du 9 mai 2017 et par le décret 2019-251 du 27 mars 2019,
 Articles L.4412-2, L.4531-1, L.4121-3 et R.4412-97 du Code du travail,
 Norme NF X 46 102 - novembre 2020.

4.3 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) et nature des visites sur site

Date(s) de la ou des visites	Objet
10/09/2025	Diagnostics amiante avant travaux

Document(s) remis :

Type de document	Titre
Programme de travaux	Programme de travaux

Ecart par rapport à la norme NF X 46-102 : Néant

Conditions du repérage : Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-102, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage (dépose de doublages, de pléniums etc.), le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

Moyens mis à disposition de l'opérateur : Néant

Commentaire : Néant

5 PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

5.1 PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Restauration d'un mur séparant le canal du Rhône au Rhin du Doubs.

Le mur du moulin des Malades s'étend sur un linéaire de 708 m entre les écluses n°61 de Ranchot et n°62 du Moulin des Malades.

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de travaux tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

5.2 PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE

Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties d'ouvrage concernés par la mission de repérage, telle que découlant du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre.

Niveau	Partie d'ouvrage concernée par les travaux	Visitée	Justification
Extérieur	MUR DES MALADES	OUI	

Programme de repérage : Liste des composants de construction et parties de composants de construction à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage est établi sur la base du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre, en prenant notamment en considération les données du tableau C1 de l'annexe C de la norme NF X 46102.

6 RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :

Absence de rapports antérieurs ou non communiqués

7 PRECONISATIONS

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : P001		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid
Localisation		
Murs - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
enduit ciment		
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (vert) ; matériau dur de type ciment (gris)	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau dur de type béton (beige)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris) (foncé) ; matériau dur de type béton (gris) (clair)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P004

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau dur de type ciment (beige)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P006

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P007
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type béton (gris) ; matériau (pulvérulent) (beige)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P008

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau dur de type ciment (granulaire) (beige)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P009
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type ciment (granulaire) (gris) ; matériau dur de type ciment (granulaire) (beige)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P010

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau dur de type béton (gris)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P011
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P012
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante
Absence d'amiante
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (vert) ; matériau dur de type béton (beige)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P013

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P014

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P015

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P016

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

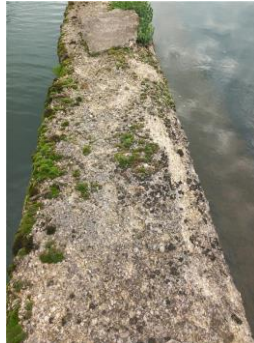
Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P017

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P018
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type ciment (granulaire) (gris) (foncé)
001-COUCHE	Matériau dur de type béton (beige)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P019

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau dur de type béton (gris)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P020
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (gris) ; matériau dur de type béton (gris)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P021

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
enduit ciment	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Murs - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

enduit ciment

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P022
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	T251295760	Extérieur - MUR DES MALADES
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Métal - Peinture	10/09/2025	TABOUT Abdel-Hamid

Localisation

Barre de soutien - Toutes zones

Résultat amiante
Absence d'amiante
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

Métal / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

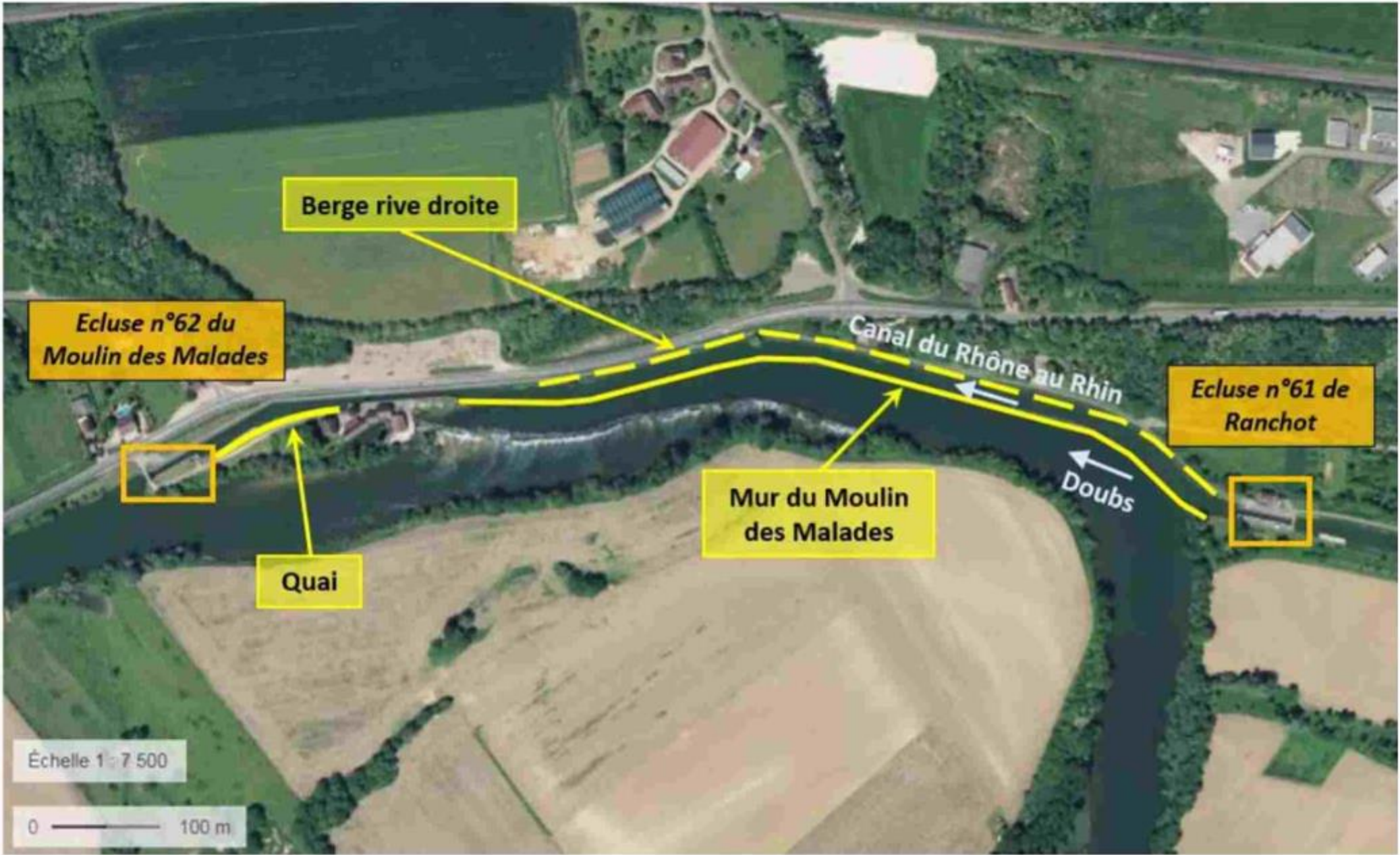
Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (noir) ; matériau de type peinture (gris)

DETAIL DES RESULTATS :

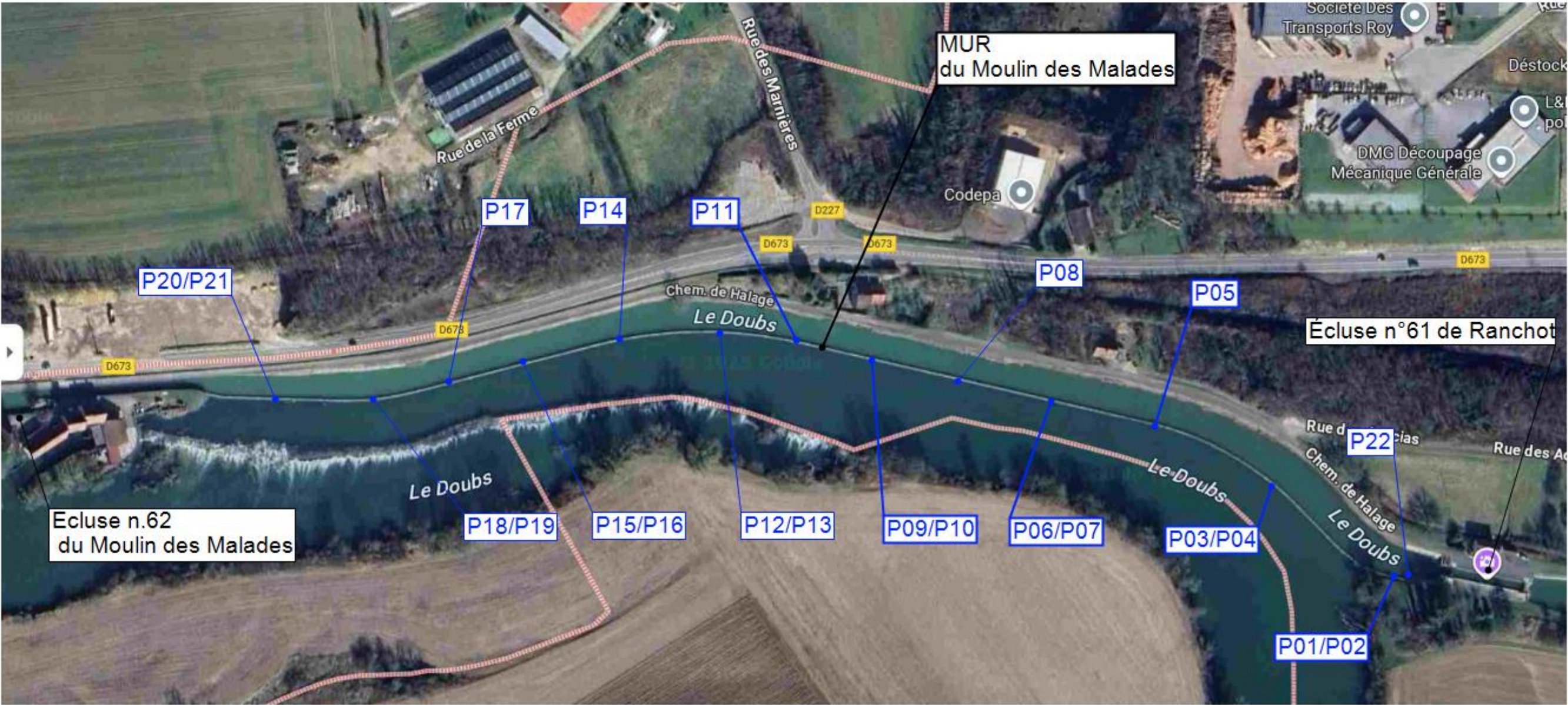
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-SG-047700-01	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE CROQUIS

		Planche de repérage	
Client :	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	Titre :	Croquis N°1
N° rapport :	T251295760		
N° planche :	1/2	Lieu d'intervention :	rue Moulin des Malades 39700 RANCHOT
Type :	Croquis	Bâtiment :	
Date :	22/09/2025	Etage :	EXTERIEUR
Intervenant :	TABOUT Abdel-Hamid	Commentaire :	
Origine du plan :	Opérateur de repérage		



apave Planche de repérage			
Client :	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	Titre :	Croquis N°2
N° rapport :	T251295760		
N° planche :	2/2	Version : 0	
Type :	Croquis	Lieu d'intervention :	rue Moulin des Malades 39700 RANCHOT
Date :	22/09/2025	Bâtiment :	
Intervenant :	TABOUT Abdel-Hamid	Etage :	EXTERIEUR
Origine du plan :	Opérateur de repérage	Commentaire :	



ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES
PV_00720250901649013

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud Est SAS

 APAVE INFRASTRUCTURES ET
 CONSTRUCTION FRANCE
 Abdelhamid TABOUT
 5 Rue Alice Guy-Blache
 69800 SAINT-PRIEST

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

 N° de rapport d'analyse : AR-25-SG-047700-01 Date d'émission de rapport : 19/09/2025 12:03 Page 1/6
 Dossier N° : 25Y024414 Date de réception : 15/09/2025 Date d'analyse : 18/09/2025
 Référence dossier Client: T251295760
 C25150484 A - rue Moulin des Malades 39700 RANCHOT - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001-Extérieur - MUR DES MALADES - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (vert) ; matériau dur de type ciment (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	P002-Extérieur - MUR DES MALADES - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau dur de type béton (beige)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003	P003-Extérieur - MUR DES MALADES - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris) (foncé) ; matériau dur de type béton (gris) (clair)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	P004-Extérieur - MUR DES MALADES - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau dur de type ciment (beige)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

 Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
 2, rue Chanoine Ploton, CS 40265
 F-42016 Saint-Etienne, FRANCE
 Tél: +33388916531; +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
 S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

 ACCREDITATION N°
 1- 1591
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr


RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SG-047700-01 Date d'émission de rapport : 19/09/2025 12:03 Page 2/6
 Dossier N° : 25Y024414 Date de réception : 15/09/2025 Date d'analyse : 18/09/2025
 Référence dossier Client: T251295760
 C25150484 A - rue Moulin des Malades 39700 RANCHOT - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	P005-Extérieur - MUR DES MALADES - - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
006	P006-Extérieur - MUR DES MALADES - - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	P007-Extérieur - MUR DES MALADES - - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type béton (gris) ; matériau (pulvérulent) (beige)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
008	P008-Extérieur - MUR DES MALADES - - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau dur de type ciment (granulaire) (beige)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009	P009-Extérieur - MUR DES MALADES - - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type ciment (granulaire) (gris) ; matériau dur de type ciment (granulaire) (beige)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s).
 Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
 2, rue Chanoine Ploton, CS 40265
 F-42016 Saint-Etienne, FRANCE
 Tél: +33388916531; +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
 S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 1591
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SG-047700-01 Date d'émission de rapport : 19/09/2025 12:03 Page 3/6
Dossier N° : 25Y024414 Date de réception : 15/09/2025 Date d'analyse : 18/09/2025
Référence dossier Client: T251295760
C25150484 A - rue Moulin des Malades 39700 RANCHOT - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010	P010-Extérieur - MUR DES MALADES - - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau dur de type béton (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	P011-Extérieur - MUR DES MALADES - - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
012	P012-Extérieur - MUR DES MALADES - - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (vert) ; matériau dur de type béton (beige)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
013	P013-Extérieur - MUR DES MALADES - - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
014	P014-Extérieur - MUR DES MALADES - - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
2, rue Chanoine Ploton, CS 40265
F-42016 Saint-Etienne, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1591
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SG-047700-01 Date d'émission de rapport : 19/09/2025 12:03 Page 4/6
Dossier N° : 25Y024414 Date de réception : 15/09/2025 Date d'analyse : 18/09/2025
Référence dossier Client: T251295760
C25150484 A - rue Moulin des Malades 39700 RANCHOT - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
015	P015-Extérieur - MUR DES MALADES - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
016	P016-Extérieur - MUR DES MALADES - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
017	P017-Extérieur - MUR DES MALADES - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
018	P018-Extérieur - MUR DES MALADES - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type ciment (granulaire) (gris) (foncé)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur de type béton (beige)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
2, rue Chanoine Ploton, CS 40265
F-42016 Saint-Etienne, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1591
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SG-047700-01 Date d'émission de rapport : 19/09/2025 12:03 Page 5/6
Dossier N° : 25Y024414 Date de réception : 15/09/2025 Date d'analyse : 18/09/2025
Référence dossier Client: T251295760
C25150484 A - rue Moulin des Malades 39700 RANCHOT - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
019	P019-Extérieur - MUR DES MALADES - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau dur de type béton (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
020	P020-Extérieur - MUR DES MALADES - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (gris) ; matériau dur de type béton (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
021	P021-Extérieur - MUR DES MALADES - Toutes zones - Murs - enduit ciment	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau dur de type béton (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
022	P022-Extérieur - MUR DES MALADES - Toutes zones - Barre de soutien - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (noir) ; matériau de type peinture (gris)	MET * / FAU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
2, rue Chanoine Ploton, CS 40265
F-42016 Saint-Etienne, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1591
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SG-047700-01 Date d'émission de rapport : 19/09/2025 12:03 Page 6/6
Dossier N° : 25Y024414 Date de réception : 15/09/2025 Date d'analyse : 18/09/2025

Référence dossier Client: T251295760

C25150484 A - rue Moulin des Malades 39700 RANCHOT - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)". "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10), J. Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Benoit Bouchet
Responsable Département
Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "A".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
2, rue Chanoine Ploton, CS 40265
F-42016 Saint-Etienne, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1591
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES

SANS OBJET

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Saint Rémy les chevreuse, le 01/09/2024



La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

TABOUT Abdel-hamid

sous le numéro 21-1489

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes

☒	Electricite	Prise d'effet : 25/01/2022	Validité : 24/01/2029
	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]		
☒	DPE sans mention	Prise d'effet : 25/01/2022	Validité : 24/01/2029
	[arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique]		
☒	GAZ	Prise d'effet : 08/12/2021	Validité : 07/12/2028
	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]		
☒	Termites Metropole	Prise d'effet : 20/10/2021	Validité : 19/10/2028
	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]		
☒	Plomb Crep	Prise d'effet : 20/10/2021	Validité : 19/10/2028
	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]		
☒	Amiante Sans Mention	Prise d'effet : 20/10/2021	Validité : 19/10/2028
	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]		
☒	Amiante Avec Mention	Prise d'effet : 20/10/2021	Validité : 19/10/2028
	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]		



Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des
opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier
PRO 06



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
01 30 85 25 71 – www.abcidia-certification.fr
ENR20 V10 du 02 décembre 2021

ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE



Votre interlocuteur
CBT VERLINGUE
(AGENCE D'ILLZACH)
29335 QUIMPER CEDEX

Portefeuille : 0201050284

☎ 03 89 61 64 64
☎ 08 20 20 26 32

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

Votre contrat

RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE

Vos références

Contrat
10800807204

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

a souscrit tant pour son compte que pour celui de sa filiale française :

APAVE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION France (AICF)
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

le contrat n° 10800807204 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées :

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- ☐ Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- ☐ Bâtiment et génie civil
- ☐ Essais, mesures et métrologie
- ☐ Laboratoires d'analyses (non médicales)
- ☐ Conseils
- ☐ Formation
- ☐ Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- ☐ des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du

Code de la construction et de l'habitation

- ☐ des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- ☐ des activités de classification et certification de navires et unités offshore.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.



Contrat N° 10800807204

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus	
Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux USA/CANADA	5 000 000 € par année d'assurance
sous-limités :	1 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	
	2 500 000 € par année d'assurance *
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable du **01/01/2025 au 31/12/2025** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le **03 janvier 2025**

Pour la société :

Mathieu GODART

Directeur Général Délégué



AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.

TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les responsabilités du producteur de déchets

Le Code de l'Environnement dispose dans son article L. 541-2 : «*Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge.*»

A ce titre, pour des travaux de désamiantage, le maître d'ouvrage (en général le propriétaire) est responsable de la bonne élimination des déchets issus du chantier . Les déchets de chantier tels que les équipements de protection des intervenants sont de la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux.

Les familles de déchets

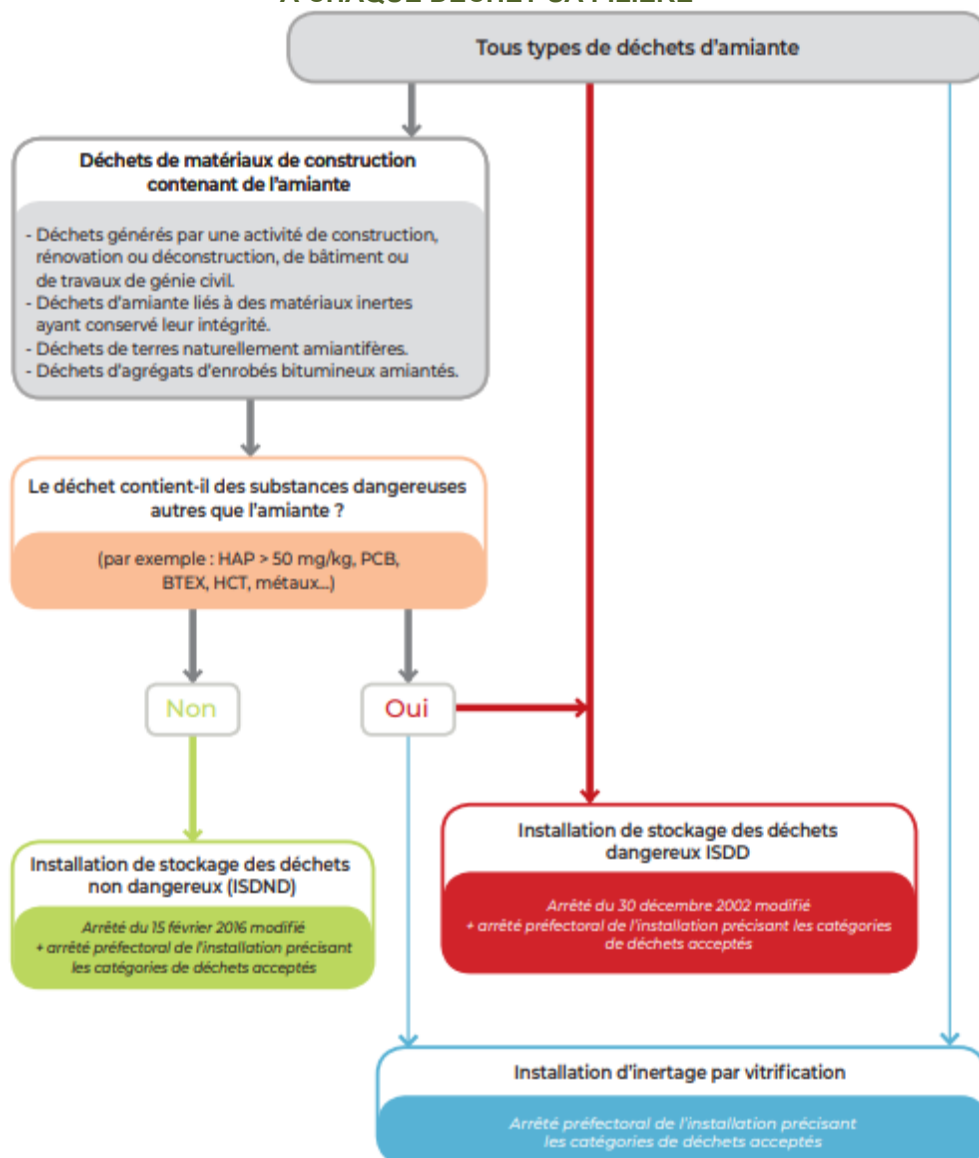


Les différentes sortes de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination. **Le traitement va dépendre de la nature des déchets amiantés.** :

Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou installation d'inertage par vitrification	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
Tous types de déchets amiantés, y compris les déchets connexes de chantiers contaminés (EPI, films de protection)	Déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, y compris les terres naturellement amiantifères et les agrégats d'enrobés bitumineux amiantés

A CHAQUE DECHET SA FILIERE



Document INRS

Organisation à prévoir pour la gestion de ces déchets

L'entreprise doit appliquer les dispositions réglementaires existantes concernant les déchets qu'elle produit ou détient, car elle en est responsable. Elle doit impérativement disposer, avant même le démarrage des travaux, d'un **certificat d'acceptation préalable (CAP)** de l'installation de stockage des déchets ou de traitement par vitrification pour chaque catégorie de déchet amianté que son activité va produire. Un **bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante (BSDA)** accompagne chaque lot depuis son lieu de production jusqu'à son élimination finale.

À toutes les étapes de la gestion de ces déchets, la manutention des déchets doit être organisée de façon à éviter la libération de fibres. L'utilisation de moyens adaptés d'aide à la manutention ou au levage est à rechercher. Le nettoyage des surfaces, outils, engins, véhicules sera effectué par humidification et aspiration avec du matériel adapté (soufflettes à proscrire). Les salariés doivent être informés des risques qu'ils encourent et formés aux moyens de prévention (modes opératoires, EPI, règles d'hygiène).

Élimination des déchets

Les déchets doivent être confiés à des centres de traitement autorisés, après demande d'un certificat d'acceptation préalable.

Les adresses des installations de stockage des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès des préfetures, des Conseils généraux, des mairies, des DREAL et de l'ADEME ainsi qu'en consultant les sites suivants :

<https://www.sinoe.org/>

<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>